



Concours PHOTO solidaire Deux en un organisé par l'association Les photographes de l'espoir

Article 1 – association les photographes de l'espoir

Les photographes de l'espoir est une association loi 1901 à but non lucratif et à vocation humanitaire: aide au développement rural de la région d'Angavo à Madagascar, éducation, hygiène, accès à l'eau, développement d'une agriculture vivrière.

Les membres de l'équipe organisatrice, ainsi que les membres du jury et leur famille s'interdisent de participer à ce concours.

Article 2 – Le concours

Il est organisé un concours photo ouvert du 16 Janvier au 17 mai 2012 sur le thème général « Voyage », photos de nature, de paysage, couleurs ou noir et blanc, artistiques ou figuratives, *regard sur de lointaines contrées sauvages, voyage au coeur du monde des plantes ou des insectes, oiseaux migrants ou grands fauves...* pour la création d'un calendrier journalier 2013 (style Géo). Ce sera l'occasion pour vous d'être associé à des photographes de renom. Ce thème laissera libre cours à votre imagination et à votre interprétation.

Article 3 – La photo

Chaque concurrent peut présenter maxi 15 photos. Les participants sont libres de proposer des images en noir et blanc, sépia, couleurs, humain, reportage social, voyage, animaux...

Format : les fichiers feront 1200px sur la plus grande longueur, les hautes définitions seront demandées plus tard.

Précision: l'image HD doit faire au moins 8 mpix. Le post-traitement est permis s'il ne pervertit pas la réalité.

Les photos participant au concours doivent être l'entière réalisation de l'auteur qui déclare en posséder les droits (dont les autorisations nécessaires, dans le cas notamment de représentation de personnes).

Article 4 – Envoi

Pas d'envoi de tirages papier, vos photos (fichiers numériques en jpeg) seront exclusivement envoyées par mail à l'adresse suivante :

photographesdelespoir@orange.fr

La date limite des envois est fixée au 17 mai 2012, la date du mail faisant foi.

Votre envoi devra comporter :

- vos images numérotées et nommées avec le nom de l'auteur de la façon suivante: 01-prenom-nom; 02-prenom-nom...
- une liste numérotée (numéros correspondants à ceux des photos) des légendes de vos images: 01-légende de la photo 01; 02-légende de la photo 02...
- vos coordonnées complètes (Nom, prénom, adresse postale, mail, téléphone)
- le bulletin d'inscription rempli, signé et numérisé.
- merci de préciser dans votre mail la forme sous laquelle vous avez versé votre participation (chèque, virement, paypal)

Article 5 -Règlement:

Votre participation peut nous parvenir:

- par courrier: chèque de 10€ à l'ordre de Association les photographes de l'espoir 12, rue du jard 51340 Heiltz le maurupt (joindre à votre courrier une copie de votre bulletin d'inscription)

- par virement, ou via paypal: effectuer un don de 10 euros sur le site pour l'adhésion à l'association.

Date limite identique à celle du concours: 17 mai 2012 (cachet de la poste faisant foi pour le règlement par chèque)

Article 6 – Jury et résultats

Les photos seront soumises à un jury souverain. Les photos primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques : lumière, originalité, cadrage, composition, et les décisions seront sans appel.

Le Jury sera constitué de professionnels de la photographie et de la culture. Les résultats seront rendus publics sur le site internet www.lesphotographesdelespoir.org à partir du 20/08/2012.

Article 7- Dotation

Les photos primées seront utilisées pour illustrer le calendrier journalier 2013. Parmi ces images, une nouvelle sélection de 10 images sera faite, ces 10 images seront exposées pendant la durée du Festival de Photographies animalier et nature de Montier en Der 15 au 18 novembre 2012 ou au festival Photomenton du 17 au 25 novembre 2012.

1 prix* Séjour de 10 jours à Madagascar, au sein de l'association, hébergement chez l'habitant, nourri, logé (hors transport aérien) départ mi-juin 2012 ou mi-juin 2013.

2 prix* trois tirages fine-art de vos images A2.

3 prix* un monopode

Article 8- Responsabilité

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'association se réserve le droit : d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de fait.

L'organisation ne pourra pas être tenue responsable en cas d'événements présentant des caractères exceptionnels (grèves, intempéries...) ou autres événements indépendants de sa volonté (problèmes techniques) empêchant le bon déroulement du concours ou des festivals.

Tout en prenant grand soin de vos envois, l'association Les photographes de l'espoir s'engage à supprimer tous les fichiers non utilisés.

Article 9- Droit sur les œuvres

Ce concours ne vise pas à acquérir les droits sur les œuvres : les participants demeurent propriétaires de toutes les photos réalisées. Néanmoins, vous autorisez l'association Les photographes de l'espoir à les utiliser à des fins de promotion de l'association: expositions, site internet lesphotographesdelespoir.org, affiches et articles de presse relatifs à l'association Les photographes de l'espoir et à la promotion de ses actions et du calendrier 2013.

Article 10- Application du règlement

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : photographesdelespoir@orange.fr

